



**Fédération des syndicats généraux
de l'Éducation nationale
et de la Recherche publique**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

téléphone : 01 56 41 51 10

télécopie : 01 56 41 51 11

secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr

TC/CVP/4563

Monsieur Luc CHATEL

Ministre de l'Éducation nationale

Porte-parole du Gouvernement

110 rue de Grenelle

75357 PARIS SP 07

Paris, le 12 février 2010

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Ministre,

Les modalités de préparation de la rentrée 2010 dans les lycées devraient permettre aux établissements, dans le cadre de leur autonomie, d'organiser les enseignements, les travaux de groupe et l'accompagnement personnalisé avec les dotations horaires prévues par la nouvelle réglementation.

Le décret paru au journal officiel le 27 janvier précise le rôle du conseil pédagogique et du conseil d'administration. Il induit de profonds changements de pratiques à tous les échelons, notamment dans les services académiques.

Nous constatons pourtant, dans plusieurs académies, de graves dysfonctionnements :

- Les établissements ne sont pas associés aux choix des enseignements d'exploration qu'ils assureront.
- Les projets de dotation détaillés par section des établissements ne sont pas communiqués aux représentants des personnels, laissant perdurer une culture du secret et du guichet contraire à la volonté affichée d'autonomie et de responsabilisation des acteurs.
- Les dotations attribuées aux établissements sont inférieures au volume prévu par les textes, notamment pour les divisions de baccalauréats professionnels.
- Dans les lycées d'enseignement général et technologique, l'obligation d'offrir aux élèves un enseignement d'économie doublée de l'absence de dotation pour assurer le troisième enseignement d'exploration possible en technologie, génère des suppressions de postes inacceptables dans un champ où la réforme n'est pas encore finalisée.
- L'accompagnement personnalisé est parfois fléché en heures supplémentaires effectives ou, pour des lycées professionnels, n'apparaît pas dans la dotation.
- Les délais pour la remontée des répartitions de la dotation ne permettent pas la réunion du conseil pédagogique.

.../...

.../...

Si ces situations ne sont pas générales, elles sont assez nombreuses pour remettre en cause gravement les principes traduits dans les décrets et arrêtés liés aux réformes des lycées. Parce que notre fédération s'est engagée et a pesé pour améliorer les textes réglementaires, elle n'admettra pas que ceux-ci soient détournés ou ignorés, tant au niveau des académies que des établissements, fût-ce en raison de la politique budgétaire. Nous vous demandons par conséquent de prendre toute mesure, notamment auprès des recteurs, pour assurer le strict respect des textes réglementaires et la transparence nécessaire à leur mise en œuvre.

Par ailleurs dans l'arrêté « Classe de Seconde », il est mentionné que « L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins.[...] L'horaire de l'accompagnement personnalisé est de 72 heures annuelles par élève ; il peut être utilisé sur une base de deux heures hebdomadaires. »

Nous pensons donc que certains élèves peuvent très bien ne pas avoir besoin d'être encadrés sur la totalité de leurs deux heures : ils peuvent, guidés au départ par un professeur, entamer un travail autonome (en salle multimédia, au CDI, etc.) sur un sujet donné lié à l'approfondissement de leurs compétences. Nous vous demandons confirmation de cette analyse.

Enfin les programmes, qu'ils aient été revus ou non, sont bien trop lourds comme en français, en histoire-géographie ou en SVT, et ne tiennent pas compte des diminutions d'horaires. Tels quels, ils risquent donc de rendre impossible la mise en place de nouvelles approches pédagogiques et demeurent déconnectés des réalités du terrain. Le lycée a changé, mais si ces programmes ne changent pas, toute réforme deviendra alors inapplicable. Nous vous demandons de tenir compte des conclusions de la consultation en cours allant dans ce sens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments dévoués.



Thierry Cadart,
Secrétaire général